

LETTRE D'INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DES FCPE SUIVANTS :

- Groupama Épargne et Retraite Perspective Trésorerie
- Groupama Épargne Responsable Perspective Dynamique
- Groupama Épargne Responsable Perspective Équilibre
- Groupama Épargne Responsable Perspective Prudent
- Groupama Épargne Responsable Perspective Solidaire
- Groupama Épargne Perspective Actions Internationales
- Groupama Épargne Perspective Court Terme
- Groupama Épargne Perspective Sélection PME-ETI

Paris, le 24 août 2020

Madame, Monsieur,

Votre épargne salariale est en tout ou partie investie dans un Fonds Commun de Placements d'Entreprise (FCPE). À ce titre, vous êtes porteur de parts de l'un des fonds ci-dessus. Nous souhaitons par la présente lettre vous informer de changements à venir sur votre FCPE.

1 - L'OPÉRATION : CRÉATION DE CATÉGORIE PARTS

Le Conseil de surveillance de votre FCPE en date du 25 juin 2020 a validé la création de catégories de parts sur vos FCPE. Vos avoirs seront ainsi transférés dans la nouvelle catégorie de part 1 dédiée aux anciens salariés des sociétés du groupe GROUPAMA*, dont les frais de gestion seront désormais à la charge du fonds alors qu'actuellement les frais de gestion sont à la charge des entreprises.

2 - LES MODIFICATIONS ENTRAÎNÉES PAR L'OPÉRATION

À l'issue de l'opération les frais de gestion des parts 1 nouvellement constituées pour chaque FCPE seront à la charge du fonds en lieu et place d'une prise en charge actuellement par l'entreprise. Les modifications peuvent également porter sur une augmentation des frais. En revanche, ces modifications n'ont pas de conséquences sur le profil rendement/risque de chaque fonds. Les modifications des frais de gestion de chacun des FCPE sont récapitulés dans les tableaux figurant en annexe 1 du présent courrier.

3 - LES ÉLÉMENTS À NE PAS OUBLIER POUR L'INVESTISSEUR

Nous vous invitons à prendre connaissance des nouveaux documents réglementaires de votre FCPE, disponibles sur le site Internet de GROUPAMA EPARGNE SALARIALE, à compter du 14 septembre 2020.

Dans le cas où ces modifications ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais vos avoirs disponibles ou de transférer vos avoirs, sous certaines conditions.

Si, au contraire, cette opération vous convient, vous n'avez aucune action à entreprendre.

Si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons dans le prolongement de ces opérations, à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Vous remerciant de votre confiance, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

** Si cette information n'était pas correcte, merci de ne nous contacter au 01 43 60 43 60*

Groupama Asset Management

Gestionnaire Activement Responsable

Siège social : 25 rue de la ville l'Evêque 75008 Paris – Tél. +33 (0)1 44 56 76 76 – Fax +33 (0)1 56 59 41 89

Société gestion de portefeuille - Agrément GP93-02 du 05/01/93 - Société anonyme au capital de 1 878 910 euros

389 522 152 RCS Paris - Siret 389 522 152 00047 - APE 6630Z

www.groupama-am.com

FRAIS FACTURÉS AUX FCPE

GROUPAMA ÉPARGNE & PERSPECTIVE RETRAITE TRÉSORERIE

AVANT L'OPÉRATION	APRÈS L'OPÉRATION
<u>Frais de gestion :</u> <u>Frais de gestion directs :</u> Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) : 0,45 % TTC maximum de l'actif net à la charge de l'entreprise. <u>Frais de gestion indirects :</u> Commissions et frais de gestion : 0,15 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE.	<u>Frais de gestion :</u> Part 1 : <u>Frais de gestion directs :</u> Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) : 0,45 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE. <u>Frais de gestion indirects :</u> Commissions et frais de gestion : 0,15 % TTC* maximum de l'actif net à la charge du FCPE.

* pondérés par investissement en OPC sous-jacents

Les commissions de mouvements perçues par le dépositaire et toutes les autres caractéristiques de votre FCPE demeurent inchangées.

GROUPAMA ÉPARGNE RESPONSABLE PERSPECTIVE PRUDENT

AVANT L'OPÉRATION	APRÈS L'OPÉRATION
<u>Frais de gestion :</u> <u>Frais de gestion directs :</u> Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) : 0,60 % TTC maximum de l'actif net à la charge de l'entreprise. <u>Frais de gestion indirects :</u> Commissions et frais de gestion : 0,55 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE.	<u>Frais de gestion :</u> Part 1 : <u>Frais de gestion directs :</u> Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) : 0,85 % TTC* maximum de l'actif net à la charge du FCPE. <u>Frais de gestion indirects :</u> Commissions et frais de gestion : 0,55 % TTC* maximum de l'actif net à la charge du FCPE.

* pondérés par investissement en OPC sous-jacents

Les commissions de mouvement perçues par le dépositaire et toutes les autres caractéristiques de votre FCPE demeurent inchangées.

GROUPAMA ÉPARGNE RESPONSABLE PERSPECTIVE ÉQUILIBRE

AVANT L'OPÉRATION	APRÈS L'OPÉRATION
<u>Frais de gestion :</u> <u>Frais de gestion directs :</u> Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) : 0,90 % TTC maximum de l'actif net à la charge de l'entreprise. <u>Frais de gestion indirects :</u> Commissions et frais de gestion : 0,25 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE.	<u>Frais de gestion :</u> Part 1 : <u>Frais de gestion directs :</u> Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) : 1,45 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE. <u>Frais de gestion indirects :</u> Commissions et frais de gestion : 0,25 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE.

* pondérés par investissement en OPC sous-jacents

Les commissions de mouvement perçues par le dépositaire et les autres caractéristiques de votre FCPE demeurent inchangées.

GROUPAMA ÉPARGNE RESPONSABLE PERSPECTIVE DYNAMIQUE

AVANT L'OPÉRATION	APRÈS L'OPÉRATION
<p>Frais de gestion :</p> <p><u>Frais de gestion directs :</u> Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) : 1,15 % TTC maximum de l'actif net à la charge de l'entreprise.</p> <p><u>Frais de gestion indirects :</u> Commissions et frais de gestion : 0,15 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE.</p>	<p>Frais de gestion :</p> <p>Part 1 :</p> <p><u>Frais de gestion directs :</u> Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) : 2,50 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE.</p> <p><u>Frais de gestion indirects :</u> Commissions et frais de gestion : 0,15 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE.</p>

* pondérés par investissement en OPC sous-jacents

Les commissions de mouvement perçues par le dépositaire et les autres caractéristiques de votre FCPE demeurent inchangées.

GROUPAMA ÉPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME

AVANT L'OPÉRATION	APRÈS L'OPÉRATION
<p>Frais de gestion :</p> <p><u>Frais de gestion directs :</u> Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) : 0,30 % TTC maximum de l'actif net à la charge de l'entreprise.</p> <p><u>Frais de gestion indirects :</u> Commissions et frais de gestion : 0,20 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE.</p>	<p>Frais de gestion :</p> <p>Part 1 :</p> <p><u>Frais de gestion directs :</u> Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) : 0,40 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE.</p> <p><u>Frais de gestion indirects :</u> Commissions et frais de gestion : 0,20 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE.</p>

* pondérés par investissement en OPC sous-jacents

Les commissions de mouvement perçues par le dépositaire et les autres caractéristiques de votre FCPE demeurent inchangées.

GROUPAMA ÉPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

AVANT L'OPÉRATION	APRÈS L'OPÉRATION
<p>Frais de gestion :</p> <p><u>Frais de gestion directs :</u> Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) : 1,50 % TTC maximum de l'actif net à la charge de l'entreprise.</p> <p><u>Frais de gestion indirects :</u> Commissions et frais de gestion : 0,10 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE.</p>	<p>Frais de gestion :</p> <p>Part 1 :</p> <p><u>Frais de gestion directs :</u> Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) : 1,50 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE.</p> <p><u>Frais de gestion indirects :</u> Commissions et frais de gestion : 0,10 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE.</p>

* pondérés par investissement en OPC sous-jacents

Les commissions de mouvement perçues par le dépositaire et les autres caractéristiques de votre FCPE demeurent inchangées.

GROUPAMA ÉPARGNE PERSPECTIVE SOLIDAIRE

AVANT L'OPÉRATION	APRÈS L'OPÉRATION
<p>Frais de gestion :</p> <p><u>Frais de gestion directs :</u> Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) : 0,50 % TTC maximum de l'actif net à la charge de l'entreprise.</p> <p><u>Frais de gestion indirects :</u> Commissions et frais de gestion : 0,65 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE.</p>	<p>Frais de gestion :</p> <p>Part 1 :</p> <p><u>Frais de gestion directs :</u> Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) : 0,80 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE.</p> <p><u>Frais de gestion indirects :</u> Commissions et frais de gestion : 0,65 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE.</p>

* pondérés par investissement en OPC sous-jacents

Les commissions de mouvement perçues par le dépositaire et les autres caractéristiques de votre FCPE demeurent inchangées.

GROUPAMA ÉPARGNE PERSPECTIVE SÉLECTION PME-ETI

AVANT L'OPÉRATION	APRÈS L'OPÉRATION
<p>Frais de gestion :</p> <p><u>Frais de gestion directs :</u> Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) : 1,40 % TTC maximum de l'actif net à la charge de l'entreprise.</p> <p><u>Frais de gestion indirects :</u> Commissions et frais de gestion : 0,30 % TTC* maximum de l'actif net à la charge du FCPE.</p>	<p>Frais de gestion :</p> <p>Part 1 :</p> <p><u>Frais de gestion directs :</u> Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) : 1,40 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE.</p> <p><u>Frais de gestion indirects :</u> Commissions et frais de gestion : 0,30 % TTC* maximum de l'actif net à la charge du FCPE.</p>

* pondérés par investissement en OPC sous-jacents

Les commissions de mouvements perçues par le dépositaire demeurent inchangées.